

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 163 \_AR2026

**OBJET : délégation de fonctions  
Monsieur Laurent BESACIER – Adjoint au maire**

Le maire de Dardilly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°014\_DL2026 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant à huit membres le nombre des adjoints au maire de Dardilly,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 28 mars 2026,

Vu la délibération n° 015\_DL2026 du conseil municipal en date du 23 avril 2026,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 : Monsieur Laurent BESACIER, 6<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :**

- ◆ Vie sportive,
- ◆ Associations sportives,
- ◆ Intercommunalité sportive.

**ARTICLE 2 : Monsieur Laurent BESACIER, 6<sup>ème</sup> adjoint, reçoit délégation pour la signature des documents suivants :**

- ◆ Tous courriers aux administrés, administrations, établissements publics, entreprises privées et associations concernés, dans le cadre des domaines relevant de la délégation susnommée ;
- ◆ Les notes de service ;
- ◆ Les bons de commande jusqu'à 5 000 € HT.

**ARTICLE 3** : en l'absence du maire, et en cas d'astreinte de week-end, monsieur Laurent BESACIER est délégué :

- ◆ Pour la signature des actes relatifs aux visites de sécurité et d'accessibilité ;
- ◆ Pour les fonctions relatives à l'application de l'article L 343 du Code de la Santé Publique concernant l'hospitalisation d'office des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes, en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes ;
- ◆ Pour la délivrance des autorisations de soins de conservation et de transports de corps avant mise en bière.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera :

- inscrit au registre des actes de la mairie ;
- publié dans la commune de Dardilly ;
- transmis à madame la préfète du département du Rhône ;
- transmis à madame la cheffe du service comptable du service de gestion comptable de Caluire ;
- notifié à l'intéressé.

Fait à Dardilly, le 24 avril 2026.

**Le Maire,  
Patrice CROSNIER**

**Spécimen de signature  
Laurent BESACIER**

